

3

Fiches situations : des clefs pour agir



Tout au long de votre parcours professionnel, vous êtes confronté à des situations lors desquelles il est possible de mieux prendre en compte la biodiversité. Les onze fiches suivantes présentent des circonstances diverses : de la conception d'un projet touristique à l'accueil des visiteurs, de la préparation de repas à la construction d'un bâtiment, mais aussi à l'élaboration d'une stratégie de développement durable du tourisme pour sa destination. Pour chaque cas, vous trouverez des idées d'actions, des outils, des témoignages, des éléments de méthode et des coordonnées utiles.

3.1

Je suis porteur d'un projet touristique
(création, aménagement, développement...)

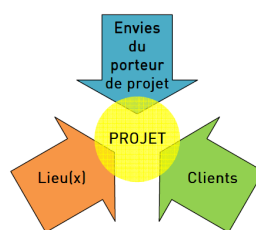
● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Pour une entreprise, une association ou une collectivité, la concrétisation d'un projet touristique est la rencontre entre trois éléments : une envie, une clientèle et un lieu. Or, la prise en compte de la biodiversité dans la création ou le développement d'un programme intervient à trois niveaux :

- Sur le concept du projet, son contenu : par exemple un hébergement insolite dans les arbres, une table avec des produits du terroir, une activité sportive et pédagogique d'école de plongée sur un massif corallien ou de centre équestre...
- Sur les attentes des clients et donc le positionnement marketing : bénéficier d'une vue « imprenable », découvrir et comprendre un ailleurs différent, vivre une expérience inoubliable, soutenir un prestataire qui respecte la nature ...

- Sur la sensibilité de l'environnement local, les opportunités qu'il offre : la réglementation et le classement d'une zone, la richesse du patrimoine naturel, la disponibilité en matières premières, la présence d'associations et d'experts ...

Ainsi, il est souhaitable de se préoccuper de la biodiversité dès les premières étapes de son projet touristique, au moment de sa conception. Cela permet d'anticiper les phases de construction, d'exploitation et de fin d'activité.



Cette fiche vise les porteurs de projet, quelle que soit la taille de leur programme, mais doit aussi inciter à lire les autres fiches pratiques afin d'approfondir les points abordés ici.

● ● ● ● Comment agir ?

↳ RÉVÉLEZ DES POTENTIELS

Certaines questions méritent d'être posées par le porteur de projet dès la phase de conception pour lui permettre d'identifier les connexions entre son programme et la biodiversité. Cette liste n'est pas exhaustive, les autres fiches viennent la compléter.

- Quelles sont les caractéristiques du lieu d'implantation visé ? La topographie, la nature du sol, l'hydrologie sont à prendre en compte car ils définissent les écoulements, l'érosion, les risques naturels et déterminent les travaux de terrassement, de construction et d'aménagement à faire. Ces actions peuvent avoir des impacts significatifs sur la biodiversité.
- Quelles sont les réglementations locales auxquelles le projet est soumis ? Concernent-elles la biodiversité ? Quels règlements liés à cette dernière peuvent inspirer le projet ? Il est envisageable d'adopter des mesures dans son site, qui contribuent à la préservation de la faune, de la flore et de leurs habitats : interdire la cueillette, le feu (barbecues), modérer l'usage de produits chimiques, l'éclairage nocturne, consommer avec parcimonie l'eau, maîtriser le bruit...
- Quels sont les liens, directs et indirects, qui existent entre le projet, le porteur et la diversité du vivant ? Quels impacts et quels bénéfices sont envisageables ? Quelles connaissances et formations seraient utiles au porteur de projet et/ou à son équipe ?
- Quels flux vont être générés par le projet : eaux, énergies, produits chimiques, déchets, meubles et équipements, produits manufacturés, matériaux de construction, transport de personnes, ... Ces flux peuvent eux-mêmes avoir des retombées positives ou négatives sur la

biodiversité, que ce soit au niveau de leur production, leur consommation ou leur fin de vie. Les choix du porteur, lors de la planification du projet, auront donc une incidence sur la diversité du vivant.

- Quelle est localement la disponibilité des « matières premières » utilisées ? Dans quelles conditions sont-elles produites ? Existe-t-il des labels ou certifications pour ces ressources ? Les privilégiera-t-on ?
- Quelles sont les attentes en matière d'environnement et de biodiversité des clients ciblés ? Quelles clientèles pourraient être visées par le projet si des produits, des séjours ou des activités autour de la biodiversité étaient proposées (sorties nature, animations découverte, décoration thématique...)?
- Quels arguments liés à la biodiversité peuvent être déployés pour commercialiser le projet ? Quelle dose d'exemplarité le projet adopte-t-il pour respecter le « fonds de commerce » que représente la biodiversité ?
- Où se trouvent les espaces protégés les plus proches ?
- Quelles sont les richesses faunistiques, floristiques et écosystémiques de la destination et du site du projet ? Sont-elles vulnérables ? La connaissance des fragilités est le point de départ pour anticiper et réduire les risques.
- Quelles sont les adresses des associations de protection et/ou d'éducation à l'environnement, des naturalistes, des agriculteurs ou magasins bio et de tout autre acteur de la biodiversité ? Quels partenariats ont déjà été menés dans le secteur du tourisme ? Quelles connections semblent envisageables avec le projet ?



↳ QUELS OUTILS ?

La planification d'un projet touristique peut s'appuyer sur des outils et méthodes éprouvés, pour prendre en compte la biodiversité :

- Lire les articles sur la place de la biodiversité dans les aspirations des touristes. En dehors de l'aspect paysager, elle est peu analysée. Il est possible de solliciter l'avis des anciens clients et/ou d'évaluer ces attentes lors de votre étude de marché.
- Ajouter la dépendance d'un projet à la biodiversité comme critère d'analyse dans les études de faisabilité. L'ingénierie touristique doit encore évoluer pour prendre en compte cette dimension. Les acteurs institutionnels peuvent l'exiger dans les cahiers des charges et dans le conditionnement des aides au tourisme.
- Faire établir une évaluation des incidences focalisée notamment sur l'aspect biodiversité, même si l'envergure ou la nature du projet ne rendent pas cette étude obligatoire d'après la réglementation. Ce type d'étude peut comprendre un relevé botanique et/ou faunistique, un inventaire du patrimoine arboré, une analyse des risques naturels, une étude paysagère, le recensement des espaces protégés, l'identification des acteurs locaux...
- Mettre en application un maximum de mesures compensatoires, conservatoires ou de réparations.
- Estimer le coût économique du projet avec la biodiversité mais également en considérant les bénéfices générés par cette prise en compte.
- Fixer des objectifs précis et stricts aux architectes en bâtiment et aux architectes paysagistes en charge de l'opération, en insistant non seulement sur la préservation de la biodiversité mais également sur son développement et le maintien ou la restauration des corridors biologiques.
- Mettre en place une cellule de concertation locale pour traiter ce sujet avec un large éventail de représentants parmi les parties intéressées : collectivités locales, riverains, associations de protection de l'environnement, prestataires touristiques...
- Préserver certaines parties de l'espace : interdiction aux voitures, lieux sans aménagement ni intervention, interdiction accès limité aux piétons ou randonneurs pédestres ou équestres...
- Veiller à la réversibilité du projet, c'est-à-dire au retour le plus simple possible à l'état initial du site. Par exemple : adopter des équipements démontables (et les démonter selon la saison : voie d'escalade, ponton lacustre, hébergement mobile), choisir des structures sur pilotis (pour s'adapter à la topographie) ou déplacer chaque année son activité pour ne pas « user le lieu ».
- Communiquer largement auprès des touristes sur les mesures prises en faveur de la biodiversité.
- Concevoir des produits touristiques, des animations ou une décoration intérieure en lien avec la diversité du vivant.
- Communiquer en interne, avec ses collaborateurs. Les mobiliser et les intéresser au sujet. Évoquer l'esprit du projet touristique dès le recrutement de l'équipe.



● ● ● ● Comment aller plus loin ?

● **Règlementation** : l'obligation de réaliser une étude d'impact préalablement à l'octroi d'une autorisation de projet de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages date, en France, de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et son décret d'application en date du 12 octobre 1977. Le droit des études d'impact est régi par les articles L. 122-1 à L. 122-3 et R. 122-1 à R. 122-16 du code de l'environnement.

● **Interlocuteurs** : en région, consulter les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).



● ● ● ● Témoignage

Un exemple déployé outre mer : la nurserie de corail de Bora Bora

En 2001, le Bora Bora Pearl Beach Resort & Spa a répondu favorablement à la requête d'un biologiste marin, en installant 30 récifs artificiels au sein de l'hôtel sous les bungalows pilotis. Cette nurserie nommée « Toa Nui » (grand corail en tahitien) constitue une expérience unique car elle permet d'allier :

- la sauvegarde de la population de corail en danger sur des sites sensibles grâce aux projets scientifiques mis en place (en lien avec le projet reef check : www.reefcheck.fr) ;
- la sensibilisation des clients et des populations locales polynésiennes à la protection de l'environnement en les faisant participer à des activités éducatives et ludiques au sein de la nurserie ;
- le retour de plusieurs espèces de poissons et de coraux dans la zone.

Cette nurserie s'intègre dans un programme environnemental global mené par les équipes de la chaîne hôtelière pour protéger l'environnement et sensibiliser sa clientèle.

La chaîne d'hôtels s'est par ailleurs rapprochée de plusieurs associations locales pour travailler sur des sujets de fond comme la sensibilisation des écoliers à l'importance de la préservation du corail (à Bora Bora), l'aide à l'enfance défavorisée et la défense de la culture polynésienne (à Moorea), la sauvegarde des oiseaux (à Tikehau), la protection des poissons du lagon (à Tahiti).

Chaque association est en parallèle soutenue par un prélèvement non obligatoire de 200 Xpf / nuitée (environ 1,76 €), le client étant libre de faire retirer cette somme de sa note au départ de l'hôtel.
www.spmhotels.fr

